

Note d'orientation:

1. Les principaux résultats de l'AMCEN 17 sont les suivants: (i) une **décision globale** sur tous les domaines prioritaires (ii) **la déclaration de Durban avec en annexe 1 des messages politiques clés**.
2. Toutes les dispositions de la décision doivent être **exploitables, mesurables et applicables**. La déclaration ne doit contenir **que des engagements politiques et stratégiques de haut niveau**. L'annexe à la déclaration devrait contenir d'autres **messages politiques portant au plan politique** sur les sujets prioritaires de la présente session.
3. L'objectif est de mettre l'accent sur **la mise en œuvre** plutôt que sur les dispositions fastidieuses et non applicables car il y a déjà suffisamment de décisions..

.....

Avant-projet de

Déclaration de Durban sur les mesures à prendre en vue de la préservation de l'environnement et de la prospérité en Afrique

Nous, Ministres de l'environnement des pays de l'Afrique,

À la suite de notre réunion à Durban les 14 et 15 novembre 2019 dans le cadre de la septième session de la Conférence des Ministres africains chargés de l'environnement,

Engagés dans la poursuite des mesures en faveur de l'environnement et du climat à l'effet de favoriser une création de richesse inclusive préservant le bien-être socioéconomique des populations africaines,

Marqués du sceau des résultats des précédentes sessions de la

Conférence au cours de ses 34 années d'existence,

Marqués également par les décisions de l'Assemblée de l'Union africaine qui ont été au centre de la Conférence en ce qui concerne les positions de l'Afrique en matière d'environnement et de développement,

Saluant les résultats globaux du programme de développement durable en termes de contribution au développement de l'Afrique,

Appréciant à leur juste valeur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des décisions de la Conférence,

Conscients de l'existence de lacunes dans l'adoption des décisions de la Conférence et de leur mise en œuvre limitée par les États membres et les parties prenantes,

Résolus à renforcer nos démarches et dispositions prises à l'effet de mettre en œuvre, de surveiller et d'appliquer les résultats de nos décisions en vue de la réalisation des objectifs de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda de l'Afrique à l'horizon 2063.

Déclarons par la présente notre détermination à:

1. Exprimer notre engagement sans faille à faire de la Conférence des Ministres africains chargés de l'environnement l'instance idoine d'élaboration des politiques environnementales régionales dotées de mécanismes efficaces de mise en œuvre;

2. Nous engager à continuer à relever les défis environnementaux et à tirer parti des opportunités disponibles dans la région Afrique et dans son intérêt;

3. Réitérer notre détermination à prendre des mesures concrètes à l'effet d'appliquer les décisions passées et futures de la Conférence; et à cet égard, marquons notre accord et affirmons notre engagement à l'égard des principaux messages politiques qui sous-tendent notre détermination, tels qu'ils figurent à l'annexe 1 de la présente déclaration;

4. Réitérer notre engagement à intégrer les dispositions d'ordre climatique dans nos politiques, plans et programmes socio-économiques et environnementaux afin de sécuriser nos moyens de développement;

5. Exprimer notre profonde gratitude à la Commission de l'Union africaine, à l'Agence de développement de l'Union africaine, à la Banque Africaine de Développement, au Programme des Nations Unies pour l'environnement et au Fonds Mondial pour l'environnement, entre autres, pour le soutien indéfectible apporté aux travaux de la Conférence des Ministres africains chargés de l'environnement;

6. Donner mandat au Président de la Conférence pour communiquer les priorités et les positions contenues dans la présente déclaration, les décisions, les messages clés et le rapport de la dix-septième session de la Conférence à toutes les parties, notamment aux partenaires et aux organisations, en vue de la mobilisation de leur soutien et de leur collaboration, et de la présentation d'un rapport à la Conférence, au cours de sa prochaine session;

7. Donner également mandat au président de la Conférence pour qu'il soumette le rapport de la dix-septième session de la Conférence, notamment la Déclaration de Durban sur la nécessité de prendre des mesures en faveur de la préservation de l'environnement et de la prospérité en Afrique, à la Commission de l'Union africaine, pour la suite à donner de la part des organes de l'Union en charge de la définition des politiques;

8. Remercier la République du Gabon pour sa présidence de la Conférence pour la période 2017-2019 et souhaiter la bienvenue à la présidence de la République d'Afrique du Sud pour la période 2019-2021;

9. Rendre hommage au Président de la République sud-africaine, Son Excellence M. Matamela Cyril Ramaphosa, au Gouvernement et au peuple sud-africains pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité offerts aux participants, pour les excellentes installations mises généreusement à la disposition de la Conférence des Ministres africains chargés de l'environnement dans le cadre de sa dix-septième session.

Annexe 1 :

PRINCIPAUX MESSAGES POLITIQUES

En ce qui concerne les dispositions à prendre pour la préservation de l'environnement

1. Nous nous engageons à prendre des mesures visant à évaluer nos progrès dans la mise en œuvre de nos décisions et à faire face aux problématiques nouvelles.
2. Nous réaffirmons notre détermination à utiliser tous les outils politiques aux niveaux national et régional à l'effet d'assurer la mise en œuvre puissante, harmonisée et cohérente de programmes liés à l'environnement et aux ressources naturelles afin de permettre la mise en place d'une trajectoire de développement durable et l'éradication de la pauvreté.
3. xxx

En ce qui concerne le changement climatique

4. Nous nous engageons à donner la priorité aux actions de développement sobres en émissions, afin de porter à un niveau aussi élevé que possible les objectifs climatiques et la satisfaction des besoins de développement socio-économique en Afrique à l'effet de permettre la mise en œuvre de contributions déterminées au niveau national.
5. Nous entendons intensifier la mise en œuvre équilibrée des mesures d'atténuation et d'adaptation à l'effet d'assurer que l'atténuation prend en charge les mesures d'adaptation.
6. xxxx

En ce qui concerne l'économie bleue et océanique

7. Nous nous engageons à sensibiliser et à renforcer nos politiques et nos actions concernant les océans, les fleuves, les lacs et autres ressources en eau en faisant progresser les économies bleues et océaniques grâce à une gouvernance efficace, à des investissements accrus et à la protection des écosystèmes.
8. Nous nous engageons à renforcer la sécurité maritime; la prise en compte des impératifs écologiques dans les transports, le tourisme, les exploitations minières et la gestion de la pêche, ainsi que les infrastructures résilientes, qui permettront à l'Afrique de tirer parti des dividendes bleus ou océaniques.
9. Nous entendons intensifier nos efforts visant à prévenir et à réduire à la portion congrue toutes les formes de pollution à l'égard de l'ensemble des ressources maritimes, côtières et en eau douce.
10. xxxxx

En ce qui concerne la Biodiversité

11. Nous entendons renforcer la visibilité et l'importance de la contribution de nos produits et services biologiques au développement durable par la promotion des opportunités offertes par l'économie de la Biodiversité.
12. Nous nous engageons à faire face aux menaces pesant sur nos ressources biologiques afin d'atténuer l'impact des difficultés auxquelles le continent est confronté.
13. Nous nous engageons à définir une orientation politique et à jouer un rôle moteur pour souligner l'urgence d'une intervention au niveau hiérarchique le plus élevé, en faveur d'un cadre mondial pour la Biodiversité après 2020
14. Nous réaffirmons notre engagement à mettre en œuvre rapidement le Programme d'action panafricain sur la restauration des écosystèmes à l'effet d'accroître la résilience dans le cadre de l'engagement de l'Afrique à mettre en œuvre la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes entre 2021 et 2030.
15. xxxx

En ce qui concerne l'économie circulaire

16. Nous avons conscience de la valeur de l'économie circulaire et de son potentiel d'amélioration de la manière dont nous produisons et consommons des biens et des services, réduisons le gaspillage, créons des emplois et contribuons au développement durable.
17. Nous marquons notre accord en faveur du renforcement de la visibilité au plan politique de l'économie circulaire et de la prise de conscience de son importance, ainsi que de la mise en application de ses avantages en Afrique par le biais de l'élaboration de politiques, de cadres réglementaires et de mécanismes institutionnels

-
18. Nous nous engageons à reproduire, à développer et à utiliser les approches relevant de l'économie circulaire dans le cadre des efforts de transformation de notre région tels qu'ils figurent dans l'Agenda de l'Afrique à l'Horizon 2063.
 19. Nous encourageons le secteur privé et d'autres acteurs non étatiques à promouvoir et à investir dans l'économie circulaire afin de mettre en place des emplois, des pratiques commerciales et un marché viables à long terme pour les produits et services d'ordre écologique.
 20. xxxxxx

En ce qui concerne l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement

21. Nous convenons que nos domaines d'intervention prioritaires en Afrique sont les économies circulaire, bleue, océanique, la biodiversité et les énergies renouvelables, et invitons le Programme des Nations Unies pour l'environnement à ériger ces domaines au rang de priorité dans ses activités en Afrique.
22. Nous exprimons notre gratitude au Corps diplomatique africain et à son comité technique à Nairobi pour le travail mené dans toutes les négociations durant la période intersessions et pendant les sessions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, qui repose sur les orientations politiques fournies par la Conférence des Ministres africains chargés de l'environnement et reconnaît le rôle central de la Conférence dans la formulation des positions africaines sur toutes les questions liées à l'environnement